# Pierre Peyneau du Verdier

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1749 Evêque de Mariana

Né à Tonneins (Lot-et-Garonne), le 1730

Mort à Bastia (Corse), le 3 Novembre 1788

---

frère de Louis

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : <u>Bicaïs</u> : II, 817

<u>Tabaraud</u> : Vie du Card. de Bérulle, t. II p. 309, 310, 311.

# Le Père Pierre Peyneau du Verdier

M.M. 607. 5. catalogue, N 1305 =

Pierre Peyneau du Verdier, du diocèse d'Agen, entré à Paris en 1749
prêtre à la Trinité 1758

**MM.** 614 , **page** 45 , **N°** 202
Le confrère Pierre Peyneau du Verdier, laïc
Né à Tonneins, dioc. Agen, 18 ans 1/2
Fils de Louis Peyneau, juge de la ville et Marthe Gondés
Humanités à Condom, philos à Nantes
Entré à Paris le 15 , vêtu le 24 oct. 1749
Pension : ordinaire et entretien

**MM 617** P 66 **N** 4076 =
Le confrère Pierre Peineau de Verdier, laïc, dioc. d'Agen
né à Tonneins (Lot et Garonne) 18 ans 1/2
fils de Louis Peineau, juge de la ville et de Marthe Goydes
humanités à Condom et 2 ans de phil. à Nantes
entré à Paris le 13, reçu le 24 octobre 1749 — pension ord. et entretien

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France = [ Mss. d'Aix, T. II. p. 817.
Copie de la Bib. Nle T. III, p. 97.

Pierre Peyneau-Duverdier, fils d'un juge de la ville de Tonneins, dans l'Agenois, naquit en 1730 et ayant été reçu dans l'Oratoire au mois d'octobre 1749 âgé de 18 ans ½, il enseigna les humanités et la rhétorique dans qqs collèges et la philosophie à Angers. Il a été depuis directeur au séminaire de S. Magloire, ensuite supérieur du collège et académie de Vendôme jusqu'à l'assemblée de 1773 où il fut nommé assistant du P. de Muly et confirmé dans la même place en l'assemblée de 1776. La mort ayant enlevé ce général trois ans après, le P. Duverdier fut porté par un nombre de ses confrères pour le remplacer. Comme il réunissait bien des qualités qui semblaient l'appeler au gouvernement de l'Oratoire, il y a lieu de croire qu'il y aurait eu bonne part, si l'intrigue ne s'en était point mêlée; mais M. Dillon, archevêque de Narbonne, l'un des deux prélats commissaires qui assistèrent, au nom du roi, à l'assemblée indiquée au 14 sept 1779 pour procéder à l'élection d'un supérieur général, s'étant montré trop ouvertement pour lui aux dépens de deux sujets respectables qu'il voulait écarter par voie d'autorité, sans qu'il constât que Sa Majesté l'eût autorisé à le faire, ce prélat, bien loin de gagner des suffrages au sujet qu'il portait, les lui fit perdre; et les représentants de la Congrégation qui voulaient avoir un chef qui fût leur ouvrage et non celui du despotisme, ne pensèrent plus au P. Duverdier et se tournèrent du côté du P. Moisset, lequel, après qqs scrutins, réunit le nombre de voix nécessaire pour être mis à la tête de l'Oratoire.

Le P. Duverdier ayant manqué le généralat par la manière impérieuse et peu canonique que son patron avait employée pour le lui procurer, obtint du roi une pension de 1500 livres sur l'évêché de Conserans; il fut fait supérieur et conférencier tout à la fois de la maison de Tours et nommé presque en même temps par M. de Conzié, archevêque de cette ville, chanoine et archidiacre de son église métropolitaine et vicaire général de son diocèse. La fortune lui tendant la main, il monta plus haut deux ans après; c'est à dire que le 11 Nov. 1781, le roi le gratifia de l'évêché de Mariana en Corse, pour lequel il fut sacré le dimanche après Pâques, 7 avril 1782 dans la chapelle de la maison de campagne que les prêtres de l'Oratoire ont à Passy, par MM de la Luzerne, de la Galaisière et Colbert, évêques de Langres, Saint Dié et Rodez, en présence de MM. les Abbés de Bourbon, de Saxe, de Far, de St. Albin, de Dillon, de Fénelon, du supérieur général de l'Oratoire et des supérieurs des 3 maisons de Paris. S'étant rendu dans son diocèse, au mois de mars de l'année suivante, il ne le quitta qu'une fois pour aller faire un voyage à Rome, où il reçut bien des marques d'estime de la part de Pie VI, de quelques cardinaux et de plusieurs autres prélats de la cour romaine. De retour auprès de ses ouailles, il a rempli envers elles, tous les

devoirs d'un pasteur éclairé et il leur a été enlevé dans un âge où elles pouvaient se promettre de le posséder encore longtemps. Il mourut le 3 Nov. 1788, n'ayant que 58 ans passés. Son corps repose dans l'église cathédrale de Bastia où on lit une épitaphe que ses héritiers ont fait graver sur son tombeau.

---

M.M. 613, p. 36, N. 145 =

Pierre Peynaud du Verdier, né à Tonneins, diocèse d'Agen en 1730

reçu le 24 octobre 1749, prêtre à la Trinité 1758

supérieur à Vendôme =
assistant du P. Général =
supérieur à Tours en 1780 =
chanoine de la Métropole et Vicaire général =
Nommé en Nov. 1781 à l'évêché de Mariana en Corse,

Mort en Nov. 1788

---

M.M. 607, 5e catalogue N. 1305 =

Pierre Peyneau du Verdier, du diocèse d'Agen, entré à Paris en 1749, prêtre à la Trinité 1758

---

Mon catalogue = Pierre Peyneau Duverdiers, d'Agens, entré en 1749, prêtre Trinité 1758
mort évêque de Mariana.

---

Listes des assemblées =
1758 Angers act.
1761 Vendôme sup. act.
1764 " "
1767 "
1770 "
1773 " supérieur
1776 Paris assistant
1779 " "
1780 Tours — Les actes de la visite de Tours faite en 1780 le disent supérieur de la dite maison

---

Voir =
Dom Jean Pierre Deforis = Exposition de la doctrine de l'Eglise sur les vertus chrétiennes, contre les articles que M. l'Evêque du Mans a fait signer aux Pères de l'Oratoire et examen de la lettre apologétique du P. du Verdier, assistant du Père Général de l'Oratoire. En France (Paris) 1776, in 8 de XVI, 303 pages
C'est un écrit très violent, dans lequel la congrégation de l'Oratoire et M. de Grimaldi, évêque du Mans, sont également maltraités.

Voir Bibl Nle: L4d 3017

Dom Piolin : Histoire de l'Eglise du Mans, t. VI. p. 552.

le P. Jean S.J. Les Evêques et archevêques de France de 1681 à 1801. Paris. Picard 1891 in 8°

page 496

3 erreurs

« Pierre Peiseau [Erreur] du Verdier, né en 1721 à [Erreur] Tonneins, était prêtre de l'Oratoire.

Nommé évêque de Mariana et Accia, il fut sacré le 7 avril 1782. Mort en 1787 [Erreur].

---

P. Ingold = Les Pères de l'Oratoire qui ont été évêques. Paris Poussielgue 1892 in 12, N° 6 de la Petite Bibliothèque oratorienne, page 25

« Ce Père était de Tonneins. Il fut sur le point d'être élu général de l'Oratoire à la mort du P. de Muly. Sa nomination à l'évêché de Mariana et Accia, en Corse, est de 1782. « Sa conduite dans l'épiscopat, dit Tabaraud, prouve qu'on peut être doué de toutes les qualités sociales et manquer des talents d'administrateur. »

Il mourut en 1787 [Erreur]. »

---

Tabaraud = Histoire du cardinal de Bérulle II p. 311

« Le P. Duverdier, concurrent du P. Danglade (pour l'élection au généralat de l'Oratoire), était un homme de beaucoup d'esprit et de talent ; de moeurs douces et d'un caractère liant. Il savait se rendre intéressant dans la société par toutes les qualités qui conviennent à l'homme du monde ; mais on craignait, avec quelque apparence de raison, que les jeunes gens ne prissent trop d'ascendant sous son gouvernement. C'est la principale raison qui lui fit donner l'exclusion par les anciens. Ses protecteurs, pour le dédommager du désagrément qu'il avait éprouvé, lui firent obtenir l'évêché de Mariana, en Corse.

Sa conduite dans l'épiscopat prouva qu'on peut être doué de toutes les qualités sociales, et manquer des talents d'administrateur. M. l'archevêque de Narbonne, instruit de son manque de capacité en cette partie, ne put depuis s'empêcher de rendre justice au discernement de ceux qui, dans l'assemblée de 1779, s'étaient constamment opposés à son élection.

Ce prélat convenait de bonne foi qu'il fallait laisser aux différents corps le choix de leurs chefs, attendu qu'ils devaient mieux les connaître que des commissaires royaux, étrangers à de pareilles opérations. Ce prélat, naturellement plein de franchise, m'ajoutait qu'en se retirant de la première commission des réguliers, il avait dit à ses collègues : « Si c'est pour détruire, vous n'en faites pas assez ; si c'est pour réformer, vous en faites trop. »

(Ibid. p. 309 =

Presque tous les voeux portaient toujours à la place de général le P. Danglade qui résidait alors dans la maison de Tournon, dont il avait été le fondateur, comme de celle du grand collège de Lyon. Le P. de Muly l'avait désigné pour député du roi, à l'assemblée ordinaire qui devait se tenir en 1779, année de sa mort. La Cour, instruite de l'intention du défunt général, crut devoir s'y conformer, et la lettre de cachet par laquelle le roi nommait le P. Danglade son député, fut adressée aux assistants.

Mais le parti qui avait contrarié le voeu de ses confrères après la mort du P. de la Valette, alarmé d'une commission qui faisait disparaître tous les anciens obstacles, obtint la révocation de la lettre de cachet par le

crédit de M. de Marbeuf, évêque d'Autun, ministre de la feuille des bénéfices, et parvint même à empêcher que le P. Danglade ne fût député de la maison de Saint Honoré. On lui opposa un concurrent doué de toutes les qualités sociales; mais qui manquait de celles qu'exigeait une place dans laquelle on n'avait vu jusque là que des hommes graves, édifiants, capables de gouverner un corps ecclésiastique, autant par l'exemple de leurs vertus que par la sagesse de leurs mesures.

M. Dillon, commissaire du roi, lié par ses engagements avec plusieurs prélats, dont le prétendant s'était attiré la confiance, s'aperçut bientôt que toute son éloquence et toutes ses insinuations échouaient contre l'esprit qui régnait dans l'assemblée.

La fermeté de la très grande majorité des membres et la décence de leur opposition, le déconcertèrent. Comme on s'aperçut qu'il ne cherchait qu'à sortir, par quelques voies honorables, de l'embarras où il se trouvait, on se désista de porter le P. Danglade, sous la condition qu'il abandonnerait son protégé et tous les voeux se réunirent aussitôt sur le P. Moisset, président de l'assemblée.

---

Exposition de la doctrine de l'Eglise sur les vertus chrétiennes contre les articles que M. l'Evêque du Mans a fait signer aux Pères de l'Oratoire et examen de la Lettre apologétique du Père Verdier, assistant du P. Général de l'Oratoire.

Erit enim tempus .... ad fabulas autem convertentur (II ad Thim. c IV, v. 3, 4)
Il viendra un temps .... ils s'ouvriront à des fables

En France, 1776

in 12 de pp. XXVI, 303

La lettre apologétique du P. du Verdier assistant (était) au sujet de ce qui s'est passé entre les supérieurs majeurs de la congrégation et M. l'évêque du Mans dans l'affaire du Professeur du Mans.

---

M.M. 612, N° 1411 de ma copie =

M. Pierre Peyneau du Verdier, laïc, de Tonneins, diocèse d'Agen, âgé de 18 ans ½,
fils de Louis Peyneau, juge de Tonneins et de Marthe Gondes,
humanités à Condom, philosophie à Nantes
reçu le 24 octobre 1749
paiera la pension ordinaire et s'entretiendra
devenu évêque de Mariana en Corse.

---

voir dossier Montmorency, { "Trois canonicats vacants dans l'Eglise collégiale de St Martin d'Enghien",

où il est fait allusion à sa démission de l'un de ces canonicats.

(sa nomination étant de 1782 (Bicaïs) et le P. Marsiho, proposé lui aussi, étant mort en oct 1782, le brouillon serait sans doute de cette année ?)

Paris 12 oct. 1766.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

oratoire

j'aurai le plaisir de vous embrasser jeudi, mon très cher pere, et de m'établir
pour passer encore une année avec vous. dans un retour de faveur qui m'a fait
reprendre le cotier j'ai vû que je gaterois tout en m'obstinant à vous faire
rendre votre Rhetorique. d'ailleurs j'ai crû que n'étant point separés l'un
de l'autre vous seriez plus flatté d'un repos qui vous mettra à portée de me
rendre et à la maison les plus grands services. vous pourez vous preparer
à une philosophie pour l'année prochaine. En un mot vous ne quitterez
pas vendome, on me l'a promis, j'y compte et vous y pouvez compter.
jugez si je vous laisserai oisif. j'ai deja pris un engagement sur votre compte.
Arrangez-vous pour vivre heureux : faits votre plan de phphie pratique
en attendant que vous vous soyez echaffaudé pour composer des cahiers.
je n'ecrirai point à m.de dillon avant de vous avoir vû. on a obtenu pour
le jeune homme une place de page. c'étoit bien la peine de se donner
tant de soins pour une pareille destination! il est constant que l'Archevêque
de Narbonne vouloit faire beaucoup pour lui. Adieu, très cher pere, soyez
content de mon traité de paix : vous étiez mon allié, vos interets m'étoient
chers et j'étois votre plenipotentiaire. vous connoissez mes sentimens, je
vous suis attaché de tout mon cœur Mercier ptre de l'orat.

12 octobre 1766

A Monsieur

Monsieur Ferré de l'oratoire

a Vendome 6